

# **« ENTRAIDE CORSEAUX »**

ENTRAIDE – SOLIDARITÉ – PARTAGE DE COMPÉTENCES

## **CHARTRE**

La présente chartre constitue la référence éthique de cette activité. L'activité « Entraide Corseaux » s'intègre dans la démarche « village solidaire » Corseaux, menée par Pro Senectute Vaud et mandatée par la commune.

### **Art. 1 BUTS**

Développer et maintenir l'entraide, la solidarité et le partage de compétences et de savoirs entre les habitants<sup>1</sup> de Corseaux, sans prendre la place des professionnels.

Mettre en lien les personnes qui offrent un service (les offreurs) avec les personnes qui ont un besoin (les demandeurs).

### **Art. 2 VALEURS**

Solidarité, entraide, partage, bienveillance, respect, tolérance

### **Art. 3 PRINCIPES**

L'échange et le partage sans contrepartie

L'engagement bénévole, non rémunéré (exceptés transports, cf. art. 6)

Adressé à tous les Corsalins et Corsalines sans distinction d'âge

### **Art. 4 FONCTIONNEMENT**

Toute personne désireuse d'offrir un service ou partager ses compétences s'annonce auprès des référents d'« Entraide Corseaux ». Toute personne ayant un besoin qui entre dans les catégories proposées (cf. art. 6) prend contact auprès des référents, soit par téléphone, soit par e-mail. Un groupe d'habitants, les référents, coordonne la mise en lien entre les demandeurs et les offreurs.

« Le contenu de chaque service ou d'échange de compétence et les modalités pratiques de réalisation sont du ressort des intéressés en fonction de leurs moyens ou disponibilités. »

### **Art. 5 RESPONSABILITÉ**

Afin de garantir des échanges conformes à la législation, chaque offreur et chaque demandeur assure être couvert par une assurance RC individuelle ainsi que par une assurance individuelle contre les accidents. La responsabilité d'« Entraide Corseaux » ne peut en aucun cas être engagée.

Les offreurs observent la confidentialité pendant et après leur engagement.

### **Art. 6 LES CATEGORIES DE SERVICES**

**LES TRANSPORTS PONCTUELS** : transports de personnes et de choses (pour conduire quelqu'un chez le médecin, faire une petite course, débarrasser un petit encombrant à la déchetterie, etc.).

N.B. Au-delà d'un trajet total de 10 km, un défraiement (70 ct./km) sera demandé.

**LES PETITS COUPS DE MAIN** : changer une ampoule, arroser les plantes, etc.

**LES VISITES ET PROMENADES** : partager un café, balade à proximité du domicile, etc.

**LE PARTAGE DE SAVOIRS** : tandem linguistique, conseils en informatique et nouvelles technologies, couture, ateliers créatifs, etc.

### **Art 7. ACCORD TACITE**

Chaque offreur et chaque demandeur s'engage à prendre connaissance de la présente chartre. À partir du moment où celui-ci fait appel à « Entraide Corseaux », cela signifie qu'il l'accepte tacitement.

**CONTACTS : 021 922 88 65 (répondeur)**  
**Ou [entraide@club55-corseaux.ch](mailto:entraide@club55-corseaux.ch)**

Les référents « Entraide Corseaux »

Corseaux, mai 2017

<sup>1</sup> Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.